



Renouvellement du 2éme cdd

Par **marie**, le **01/09/2009** à **13:58**

Bonjour,j'ai effectué un premier cdd de 3 mois et je vien d'en recommencer un autre!!!apres ce dernir cdd j'ai une promesse d'embauche en cdi,seulement debut d'année prochaine je souhaite passer un concours et si je suis acceptée un an d'ecole qui commence!!!si j'accepte le cdi et si je reussi mon concours je serai obliger de quitter mon emploi et je ne toucheré donc pas les assedic.rnrnma question est donc la suivante est ce que je peut proposée a mon patron de me refaire un cdd meme d'une autre periode comme sa le jour ou je voudrais partir j'aurais le droit a des indemnités?rnrnmerci de me repondre car je suis vraiment perdus.

Par **fabienne034**, le **01/09/2009** à **16:48**

Bonjour, rnrnle patron propose un cdi pour ne pas payer l'indemnité de précarité il refusera un nouveau cdd qui risque d'être illégalnrrnpour tout savoir sur le droit du cddrnrn<http://www.fbIs.net/cdddroit.htm>rnrnles textes de rupture ou démission sont acceesibles avec les liens , les infos juridiques sont gratuites